

Signature de l'accord DGDDI

SOLIDAIRES Douanes va donc apposer son paraphe à cet accord concernant la DGDDI.

Ce choix est fait par ce que nous ne voulons pas que la mobilisation des agents se solde, comme bien trop souvent, par un échec. Ce n'est pas un choix facile, parce que le contenu de ce qui est proposé par l'administration est un moyen terme des revendications exprimées par les agents.

Bien évidemment, il n'y aura pas de danse de joie ou de promesse de lendemains qui chantent. Mais il est clair que le Ministère, après quelques péripéties, a entendu le message, au moins pour partie. Sur le seul plan indemnitaire, l'agent repart avec près de 800 euros chaque année. On ne peut qualifier cela de négligeable.

C'est plus que ce qui avait été obtenu à l'issue de précédents conflits sociaux en Douane (l'enveloppe est près de quatre fois supérieure à celle de 2008 par exemple).

La revalorisation des heures de nuit est une mesure de justice importante. La différenciation par grade était tout simplement inacceptable et SOLIDAIRES Douanes se réjouit que la reconnaissance de la pénibilité soit la même pour tous, quelle que soit son grade

C'est un rapport de force « payant » que nous devons souligner, surtout dans le contexte actuel. Depuis de nombreuses années, les mobilisations sociales, quel que soit le secteur professionnel concerné, se soldent par des échecs. Celui-ci, porté par les douaniers eux-mêmes, obtient le résultat le plus élevé pour un mouvement social en Douane depuis près de 20 ans. Ce mouvement fait la démonstration que la lutte paye toujours.

Avec la CGT, SOLIDAIRES s'est fortement investi dans la construction et le fonctionnement d'une intersyndicale unie. Cette unité a constitué un levier de mobilisation puissant, primordial pour soutenir les agents en lutte. Nos deux organisations ont mené ces actions en totale transparence auprès des douaniers.

À l'inverse, des organisations syndicales (OS) directionnelles ou ministérielles ont fait le choix d'une démarche officieuse auprès du Ministère. SOLIDAIRES et CGT, fédérations les plus puissantes du Ministère (près de 70% des voix des agents à elles deux aux élections professionnelles de décembre 2018) ont été tenues à l'écart de cette manœuvre. Cette démarche a rompu à minima le lien de confiance et la dynamique de l'intersyndicale. La conclusion d'un accord officieux, acté en marge du processus officiel, par 3 OS, n'a pas permis de pousser aussi loin que possible les revendications des douaniers. SOLIDAIRES Douanes a fait l'effort de maintenir cette unité, toujours demandée par les agents lors des conflits sociaux. Chacun en tirera les leçons qu'il souhaite pour l'avenir.

Placés devant le fait accompli, SOLIDAIRES, comme la CGT, regrettent fortement cette conclusion. Néanmoins, souhaitant poursuivre le fil du mandat que nous a confié la base, c'est après avoir consulté au plus près et nos adhérents et nos collègues (syndiqués ailleurs ou non) que nous avons fait passer avant nos réticences, l'intérêt général, par la signature de SOLIDAIRES Douanes.

Et maintenant ?

À l'évidence, il faudra faire preuve d'une très grande vigilance et d'un non moins grand engagement.

Engagement qui sera plus à même de s'exprimer, au travers du suivi du protocole d'accord, dans ses traductions concrètes.

En effet, c'est bien davantage sur sa mise en œuvre que sur notre simple signature que SOLIDAIRES Douanes, mais aussi toute la communauté douanière, ensemble, que nous jugerons de la validité réelle (ou non) de ce protocole !

Pour SOLIDAIRES Douanes, cette signature n'est donc pas un blanc-seing et encore moins un quitus : c'est en réalité d'une clause de revoyure dont nous parlons.

Très vite, cette vigilance et cet engagement vont trouver à s'exercer, en tout premier lieu vis-à-vis de ce qui reste **des débuts de procédure disciplinaire**.

En effet, appliquer des sanctions disciplinaires dans le cadre d'une mobilisation, c'est juste inacceptable. Ce que le Ministère ne saurait ignorer...

SOLIDAIRES Douanes appelle l'administration à respecter ses engagements sur ce volet.

Aucune sortie durable de crise, par le haut, n'est envisageable tant que des collègues restent menacés pour s'être engagés dans un mouvement social.

Surtout lorsque ces sanctions se basent sur des ordres enjoignant aux agents des douanes de ne pas exercer leur mission de LCF (NDLR : LCF = Lutte Contre la Fraude).

En tout état de cause, nous serons extrêmement attentifs sur le devenir de ces procédures.

Nous serons également vigilants sur les autres chapitres qui conditionnent la viabilité de cet accord.

Ainsi des **Conditions de Travail des agents**. Ce dossier est absolument crucial, car des conditions de travail découlent évidemment la qualité de réalisation du travail (donc le travail directement, ou la santé et la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions, donc le travail indirectement...).

La signature du protocole doit se traduire par des engagements rapides, mesurables et visibles. Nous pensons, notamment mais pas que, aux volets *matériel* (Gilets Pare-Balles de qualité optimum et adaptés à toutes et tous, contrats d'entretien des locaux, consommables, etc) ou encore *immobilier*, aux implantations qui accueillent et accueilleront les collègues principalement impactés par le BREXIT (Calais, Dunkerque, Gare du Nord au premier chef).

Aussi des **Retraites**, SOLIDAIRES Douanes reste prudent, sur un dossier pour partie seulement à caractère législatif.

Nous ferons, avec l'implication de tous les agents, le maximum pour pousser les feux de ces mesures de justice telles que :

- la suppression des bornes d'âge (pour ne plus qu'en vieillissant la pénibilité ne soit plus comptée !),
- l'âge de départ possible pour les services actif/de nuit, sans décote (car qui peut penser que des douaniers doivent travailler l'arme dans une main et une canne dans l'autre...),
- la portabilité des services actifs effectués dans d'autres administrations, etc...

Enfin, **du périmètre des missions, et des effectifs et de l'avenir de la DGDDI**, grands absents du protocole. Il s'agit ici clairement, pour SOLIDAIRES Douanes, de l'autre sujet prioritaire avec celui des procédures disciplinaires.

SOLIDAIRES Douanes tient vivement à remercier ses militants, qui, sur le terrain, en intersyndicale, ont apporté un soutien énergique & logistique à tous les collègues en lutte. Nos fondamentaux d'un syndicat qui décide dans l'action, au plus près des collègues, ont été portés sans faillir.

Enfin et surtout, SOLIDAIRES Douanes félicite chaleureusement les agents qui se sont mobilisés pendant près de 3 mois.

Qui ont prouvé, contrairement à la litanie du discours dominant, que l'action collective et solidaire demeurerait un ressort puissant de la communauté douanière.

Qui ont su faire face aux menaces d'une hiérarchie qui s'est réfugiée derrière le bâton disciplinaire, trop vite brandi face à des agents qui ont redonné force, honneur et contenu à la mission régaliennne de contrôle et de sécurité du territoire.

Les agents ont rappelé que ce sont les douaniers, présents tous les jours sur le terrain, qui font la Douane.